



# Assemblée générale

Distr. limitée  
6 décembre 2016  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session**  
**Deuxième Commission**  
Point 19 c) de l'ordre du jour  
**Développement durable : réduction**  
**des risques de catastrophe**

**Projet de résolution déposé par le Vice-Président de la Commission,**  
**Ignacio Diaz de la Guardia (Espagne), à l'issue de consultations**  
**sur le projet de résolution A/C.2/71/L.13**

## **Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène** **El Niño**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 69/218 du 19 décembre 2014 et 70/110 du 23 décembre 2015 et les résolutions 1999/46 du 28 juillet 1999, 1999/63 du 30 juillet 1999 et 2000/33 du 28 juillet 2000 du Conseil économique et social, et prenant en considération toutes les autres résolutions pertinentes,

*Notant* qu'El Niño est un phénomène récurrent qui expose l'humanité à des risques naturels de grande ampleur, susceptibles de lui infliger de graves dommages,

*Notant également* que les progrès technologiques et la coopération internationale ont renforcé les capacités de prévision du phénomène El Niño et, donc, la possibilité de prendre des mesures préventives pour en atténuer les effets néfastes,

*Rappelant* la Déclaration de Sendai<sup>1</sup> et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)<sup>2</sup>, adoptés à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe,

*Réaffirmant* les dispositions de sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la

<sup>1</sup> Résolution 69/283, annexe I.

<sup>2</sup> Ibid. annexe II.



pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

*Se félicitant* de l'adoption de l'Accord de Paris<sup>3</sup> et de son entrée en vigueur rapide, engageant toutes les parties à cet accord à l'appliquer dans son intégralité et invitant les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>4</sup> qui ne l'ont pas encore fait à déposer au plus tôt leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, le cas échéant,

*Réaffirmant* les dispositions de sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

*Prenant note* du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)<sup>5</sup>, qui contient une mise à jour de la situation concernant les phénomènes El Niño et La Niña et une section sur les effets socioéconomiques et environnementaux du phénomène El Niño en 2015-2016,

*Consciente* qu'il importe de renforcer les actions concertées de l'Organisation météorologique mondiale et des centres de surveillance régionaux, nationaux et internationaux pour assurer efficacement et rapidement des services climatiques davantage axés sur les intérêts régionaux et mener des activités de formation et de renforcement des capacités en vue de faire face aux phénomènes El Niño et La Niña, et notant le rôle du Centre international de recherche sur El Niño de Guayaquil (Équateur) à cet égard,

*Considérant* que, d'après le bulletin info-Niño/Niña, publié par l'Organisation météorologique mondiale le 28 juillet 2016, le phénomène El Niño, qui a été d'une grande intensité en 2015-2016, a pris fin en mai 2016,

*Sachant* que, à son intensité maximale, l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño a été, par sa violence, comparable aux épisodes de 1982-1983 et de 1997-1998, et donc l'un des plus violents jamais enregistrés, et a touché plus de 60 millions de personnes en 2015 et 2016, en particulier dans les pays en développement, avec des effets conséquents à court et à long terme sur la santé des individus, l'économie et la production alimentaire aux niveaux local, régional et mondial, affectant plus particulièrement les personnes dont les moyens de subsistance dépendent de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage,

<sup>3</sup> Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

<sup>4</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

<sup>5</sup> A/71/230.

*Notant avec préoccupation* que le phénomène El Niño a gravement compromis les acquis du développement obtenus de haute lutte par les pays en développement, en particulier en détournant des ressources des plans et programmes nationaux de développement,

*Notant également avec préoccupation* que, à la suite de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, de fortes pluies, des inondations et, parallèlement, des vagues de froid et de chaleur, des feux de friches, le blanchissement des coraux et des vagues de sécheresse ont frappé plusieurs populations et pays, en particulier en Amérique latine, en Afrique de l'Est, en Afrique australe et dans des pays de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, phénomènes qui ont notamment accéléré la propagation de maladies, accru le nombre de personnes déplacées, mis en péril la sécurité alimentaire et les infrastructures et entravé la capacité des populations et pays touchés de parvenir à un développement durable,

*Notant avec satisfaction* que certains pays ont pu limiter en partie les effets néfastes sur les plans économique, social et environnemental de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño en élaborant et en mettant en œuvre, sous l'égide des gouvernements, des plans d'action préventive comportant notamment la construction de barrages polyvalents capables de résister aux intempéries et d'autres projets d'infrastructure, le renforcement des infrastructures de protection sociale et de production existantes, la revitalisation des services de santé dans le but de lutter contre les maladies à vecteur ainsi que la consolidation des services sociaux et des dispositifs de protection sociale, et la mise en place de pratiques agricoles adaptées et préventives, de travaux publics générateurs de revenus et de programmes d'aide sociale,

*Constatant* l'importance de l'aide humanitaire fournie aux pays les plus touchés par les répercussions néfastes de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, tout en soulignant qu'il faut dépasser cette approche et adopter une démarche multidisciplinaire, cohérente et axée sur le développement, qui permette de renforcer les capacités institutionnelles nationales et de faire efficacement face à ces répercussions,

*Notant* que le Secrétaire général a nommé des Envoyés spéciaux pour El Niño et le climat qui contribuent à appeler l'attention sur les graves conséquences à court et à long terme de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño et attendant avec intérêt la poursuite des travaux à cet égard,

*Soulignant* qu'il importe que le système des Nations Unies pour le développement soit ouvert à tous, que nul ne soit laissé pour compte et qu'aucun pays ne soit oublié lors de l'application de la présente résolution,

Notant que la cinquième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe doit se tenir à Cancun (Mexique), du 22 au 26 mai 2017,

1. *Demande instamment* que la Déclaration de Sendai<sup>1</sup> et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)<sup>2</sup> soient effectivement appliqués;

2. *Réaffirme* qu'il importe d'élaborer des stratégies nationales, sous-régionales, régionales et internationales pour prévenir et limiter les conséquences économiques, sociales et environnementales dommageables du phénomène El Niño et y remédier, tout en tenant compte des initiatives prises par les pays touchés pour renforcer leurs moyens d'action;

3. *Salue* les efforts que continuent de faire les Gouvernements équatorien et espagnol, l'Organisation météorologique mondiale et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour appuyer le Centre international de recherche sur El Niño de Guayaquil et les engage, de même que les autres membres de la communauté internationale, à continuer d'apporter leur contribution au développement du Centre;

4. *Se félicite* des activités menées jusqu'à présent pour renforcer le Centre international de recherche sur El Niño, en collaboration avec des centres de surveillance internationaux, notamment des instituts océanographiques nationaux, et encourage la poursuite des actions visant à mieux faire reconnaître le Centre et à accroître l'appui qui lui est apporté aux niveaux régional et international ainsi qu'à mettre au point à l'intention des décideurs et des autorités nationales des moyens de réduire l'impact du phénomène El Niño;

5. *Note* que le Centre international de recherche sur El Niño et certains gouvernements et institutions aident les États à mettre au point des systèmes d'alerte rapide permettant de prendre des mesures préventives de réduction des risques qui contribuent à limiter les conséquences humaines, économiques et environnementales que peut avoir le phénomène;

6. *Constate* que l'Organisation météorologique mondiale apporte un appui technique et scientifique à l'établissement de prévisions saisonnières et mensuelles coordonnées au plan régional, en particulier qu'elle met en place un mécanisme de suivi de l'évolution d'El Niño et de La Niña reposant sur le consensus, auquel contribuent plusieurs centres de climatologie, et mesure toute l'importance des différentes initiatives prises par divers pays pour renforcer les capacités nationales et régionales;

7. *Encourage*, à cet égard, l'Organisation météorologique mondiale à continuer d'accroître sa collaboration et les échanges de données et d'informations avec les organismes compétents;

8. *Demande* à la communauté internationale de fournir d'urgence aux pays touchés par l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño un soutien financier et technique et un appui en matière de renforcement des capacités;

9. *Engage* à adopter, face aux phénomènes El Niño et La Niña, des mesures qui ne répondent pas uniquement aux besoins immédiats mais soutiennent également le développement durable à plus long terme et améliorent la résilience des moyens de subsistance, en particulier dans le secteur agricole et dans les zones rurales;

10. *Demande* aux organismes compétents des Nations Unies, agissant dans les limites de leur mandat et de leurs moyens respectifs, de veiller à ce que nul ne soit laissé pour compte et qu'aucun pays ne soit oublié lors de l'application de la présente résolution;

11. *Engage* le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable à examiner aux deuxième et troisième Forums de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable les recommandations concernant les meilleurs moyens de déterminer les besoins et les possibilités de fournir des

éléments scientifiques, technologiques et innovants permettant aux pays touchés de faire face aux effets du phénomène El Niño/La Niña, selon qu'il convient;

12. *Engage* les participants aux deuxième et troisième réunions de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures de recenser les lacunes et les besoins en matière d'infrastructures et de capacités et d'y remédier, selon qu'il convient, le but étant de mieux préparer les pays touchés par le phénomène El Niño/La Niña et de les encourager à adopter des mesures préventives;

13. *Demande* aux organismes des Nations Unies de prendre en considération le phénomène El Niño/La Niña, selon qu'il convient et en s'appuyant sur les mécanismes et plateformes de coordination existants, lors de la conception de stratégies de réduction des risques et de développement, en particulier dans le contexte du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development »;

14. *Engage* les États Membres intéressés à élaborer, avec l'appui du système des Nations Unies pour le développement, des stratégies nationales intégrées, cohérentes et complètes visant à atténuer les effets néfastes du phénomène El Niño/La Niña et à collaborer pour venir en aide aux pays touchés;

15. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer, dans les rapports qu'il lui présentera à ses soixante-douzième et soixante-treizième sessions, au titre de la question subsidiaire intitulée « Réduction des risques de catastrophe » et relevant de la question intitulée « Développement durable », une section portant sur l'application de la présente résolution, et décide d'examiner, à sa soixante-treizième session, la « Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño », à moins qu'il n'en soit décidé autrement.